

SDEG 16

308, rue de Basseau
16021 ANGOULEME Cedex
Téléphone : 05 45 67 35 00
Télécopie : 05 45 67 35 20
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr
Site internet : www.sdeg16.fr



Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz
de la Charente

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS n° 2016302CS0301

Comité Syndical du 28 octobre 2016

Date de convocation : 18 octobre 2016
Date d'affichage : 7 novembre 2016

OBJET : Budget principal 2016 : décision modificative n°3.

L'an deux mille seize, le vingt huit du mois d'octobre à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Madame Sylviane BUTON.

Nombre total de délégués :	91
Quorum :	46
Nombre de délégués présents au moment du vote :	60
Nombre de procurations au moment du vote :	5

Le Président

Demande à Mademoiselle Laure GAUTHIER, Directrice Générale du SDEG 16, de présenter ce point de l'ordre du jour.

Mademoiselle Laure GAUTHIER expose :

- Que la proposition de décision modificative n°3 du budget principal 2016 est la suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Dépenses

C	F	Art.	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°3
011	01	6156			R	Maintenances	12 000,00
	01	6184			R	Versements à des organismes de formation	5 500,00
	01	6226			R	Honoraires	30 000,00
	01	6231			R	Annonces et insertions	4 000,00
	01	6232			R	Fêtes et cérémonies	1 500,00
	01	6262			R	Frais de télécommunication	2 500,00
	01	627			R	Services bancaires et assimilés	7 500,00
	Total chapitre 011						
012	01	6218			R	Autre personnel extérieur	230,00
	01	6331			R	Versement de transport	85,00
	01	6332			R	Cotisations au FNAL	25,00
	01	6336			R	Cotisations CDG	81,00
	01	64131			R	Personnel non titulaire	3 700,00
	01	6451			R	Cotisations URSSAF	1 300,00
	01	6453			R	Cotisations Caisses Retraite	185,00
	01	6454			R	Cotisations ASSEDIC	290,00
	Total chapitre 012						
023	01	023			O	Virement section d'investissement	-224 430,00
Total chapitre 023							-224 430,00
65	01	6531			R	Indemnités élus	8 000,00
Total chapitre 65							8 000,00
66	01	66111			R	Intérêts des emprunts, dette	39 000,00
	01	66112		ICNE	O	ICNE de l'exercice	39 000,00
Total chapitre 66							78 000,00
67	816	673		CE467	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 400,93
	816	673		CE468	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	70 468,04
	816	673		CE469	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	117 311,98
	816	673		CE460	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	81 252,92
	816	673		CE461	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	29 731,57
	816	673		CE462	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	69 225,47
	816	673		CE463	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	56 323,50
	816	673		CE478	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 692,05
	816	673		CE479	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	4 959,20
	816	673		CE470	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 394,35
	816	673		CE471	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	6 794,20
	816	673		CE472	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 943,37
	816	673		CE473	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	9 624,43
	816	673		CE487	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	770,28
	816	673		CE488	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	8 040,06
	816	673		CE489	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	12 901,59

SECTION DE FONCTIONNEMENT – Dépenses (suite)

	816	673		CE480	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	19 084,07
	816	673		CE481	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	20 981,78
	816	673		CE482	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	13 961,97
	816	673		CE498	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	1 655,11
	816	673		CE490	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	3 561,63
	816	673		CE491	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	17 359,99
	816	673		CE492	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	2 863,98
	816	673		CE493	R	Titres annulés sur exercices antérieurs	5 297,89
	814	678		EP215	R	Charges exceptionnelles - Vapeur de Mercure	2 678,40
	814	678		EP216	R	Charges exceptionnelles - Vapeur de Mercure	341,10
	814	678		EP270	R	Charges exceptionnelles - Tx neufs + variateurs	367,50
	814	678		EP275	R	Charges exceptionnelles - Tx neufs + variateurs	123,11
	814	678		EP276	R	Charges exceptionnelles - Tx neufs + variateurs	225,34
Total chapitre 67							572 335,81
MONTANT TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT							502 801,81

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Recettes

C	F	Art.	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°3
74	814	74748		EP216	R	Attributions et participations	-68 400,00
	814	74748		EP276	R	Attributions et participations	-379 320,00
	816	74748		CE376	R	Attributions et participations	-5 000,00
	814	74758		EP276	R	Attributions et participations	620,00
	816	74758		CE376	R	Attributions et participations	5 000,00
Total chapitre 74							-447 100,00
75	01	751		R1E	R	Redev, fermiers, concessionnaires	5 600,00
	01	751		R1GN	R	Redev, fermiers, concessionnaires	605,00
	01	751		RGP	R	Redev, fermiers, concessionnaires	325,00
Total chapitre 75							6 530,00
77	814	7788		EP215	R	Produits exceptionnels - Vapeurs de Mercure	10 713,60
	814	7788		EP216	R	Produits exceptionnels - Vapeurs de Mercure	1 339,20
	814	7788		EP275	R	Produits exceptionnels - Tx neufs + variateurs	787,20
	814	7788		EP276	R	Produits exceptionnels - Tx neufs + variateurs	415,98
Total chapitre 77							13 255,98
MONTANT TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT							-427 314,02

SECTION D'INVESTISSEMENT - Dépenses

C	F	Art.	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°3
16	01	1641			R	Emprunt en unité monétaire	166 670,00
Total chapitre 16							166 670,00
20	01	2051	456		R	Concessions & droits similaires - logiciels	70 000,00
Total chapitre 20							70 000,00
23	814	2315	286		R	Travaux hors concession	150 000,00
	816	2315	9062		R	Gaz naturel - Juillac-le Coq	132 000,00
Total chapitre 23							282 000,00
MONTANT TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT							518 670,00

SECTION D'INVESTISSEMENT - Recettes

C	F	Art.	O	S	R/O	Libellé	DM 2016 n°3
021	01	021			O	Virement de la section fonctionnement	-224 430,00
Total chapitre 021							-224 430,00
10	01	10222			R	FCTVA	24 606,00
Total chapitre 10							24 606,00
13	814	13248	216		R	EP Campagne Vapeur de Mercure	68 400,00
	814	13248	273		R	EP Travaux neufs	14 000,00
	814	13248	276		R	EP Travaux neufs	320 000,00
	814	13258	276		R	EP Travaux neufs	17 700,00
	814	1328	276		R	EP Travaux neufs	41 000,00
	816	1328	9062		R	Gaz naturel - Juillac-le Coq	132 000,00
Total chapitre 13							593 100,00
16	814	1641	286		R	Travaux hors concession	125 394,00
Total chapitre 16							125 394,00
MONTANT TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT							518 670,00

Abréviations utilisées dans le projet de décision modificative :

- C : Chapitre
- F : Fonction
- Art. : Article
- O : Opération
- S : Service
- R/O : Réel ou Ordre
- Tx : travaux

BUDGET PRINCIPAL 2016 - RECAPITULATIF

	Budget primitif 2016 + restes à réaliser 2015 + décision modificative 2016 - n°1 + décision modificative 2016 - n°2		Décision modificative 2016 n°3		Budget global 2016	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	17 558 707,65	18 746 526,83	502 801,81	-427 314,02	18 061 509,46	18 319 212,81
Investissement	57 538 948,93	57 538 948,93	518 670,00	518 670,00	58 057 618,93	58 057 618,93
Total	75 097 656,58	76 285 475,76	1 021 471,81	91 355,98	76 119 128,39	76 376 831,74
Différence	1 187 819,18		-930 115,83		257 703,35	

Le Président

Précise :

- Qu'il appartient au Comité Syndical d'en débattre, d'en délibérer et, si sa décision est favorable, de donner pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, procède au vote par chapitre :

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016, telles que proposées :

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre 011 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 012 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 023 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 65 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 66 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 67 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les dépenses de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016 sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016, telles que proposées :

Recettes de fonctionnement :

Chapitre 74 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 75 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 77 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les recettes de fonctionnement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016 sont donc approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les dépenses d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016, telles que proposées :

Dépenses d'investissement :

Chapitre 16 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 20 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 23 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les dépenses d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016 donc sont approuvées.

- Approuve, à l'unanimité, les recettes d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016, telles que proposées :

Recettes d'investissement :

Chapitre 021 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 10 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 13 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Chapitre 16 :

- 65 voix pour
- 0 voix contre
- 0 abstention

Les recettes d'investissement de la décision modificative n°3 du budget principal 2016 donc sont approuvées.

- En conséquence, l'intégralité de la décision modificative n°3 du budget principal 2016, telle que présentée, est approuvée, à l'unanimité, par le Comité Syndical qui donne également pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

En application des articles L.5721-4 et L.3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.